

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Gailhan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 15 décembre 2022

Date d'affichage : le 15 décembre 2022

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 41

Votants : 41 + 7 = 48

Votants par procuration : 7

Absents excusés : 8

Absent : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, JAHANT Guy, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, BARON Jérôme, WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, M. GAILLARD Olivier Mme MASOT Alexandra, M. MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie.

Procurations :

Mme AUBERT Martine à M. CATHALA Serge

M.SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mme MEUNIER Hélène à Mme DRACS Marie Andrée

M.OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph

Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

M.ROUDIL Joël à M. CRUVEILLER Fabien

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

Absents excusés: M. CASTELLVI Jean-Marie, Mme BARBIER Mireille, MM. FIORENZANO Johan, HERNANDEZ Frédéric, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane, MM. MAZAURIC Pierre, MONEL José

Absente : Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : Mme AGNIEL Virginie

Début de séance : 18h00

Délibération n°142/2022 : Demande de subvention à la Région Occitanie pour une aide au développement du solaire thermique

Fabien CRUVEILLER rappelle que le Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes s'est fixé pour objectif de diminuer les consommations d'énergie et d'augmenter la production d'énergie renouvelable locale. Pour y parvenir, un plan d'actions a été défini, décliné en axes stratégiques. L'un de ces axes concerne la sobriété énergétique du patrimoine bâti.

Il précise que pour déployer cet axe et améliorer la performance énergétique des bâtiments intercommunaux, la communauté de communes a mis en place une feuille de route « Bâtiments ».

Dans ce cadre, une réflexion a été menée concernant la production de chaleur et d'eau chaude dans les sites intercommunaux, en partenariat avec la Mission Chaleur Renouvelable de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard. Le Centre Technique Intercommunal (CTI) de Sauve a été identifié comme un site pertinent, pour mettre un chauffe-eau solaire pour répondre aux besoins de production d'eau chaude du site.

Il ajoute que la Mission Chaleur Renouvelable a donc effectué une analyse d'opportunité de ce projet, dont elle a montré l'intérêt.

La Région Occitanie, dans le cadre de l'aide régionale au développement du solaire thermique, prévoit une aide à l'investissement pour des projets d'installations solaires collectives de production d'eau chaude sanitaire.

Aussi, Il indique que la communauté de communes souhaiterait équiper le Centre Technique Intercommunal d'un chauffe-eau solaire, en sollicitant l'aide régionale, selon le plan de financement prévisionnel dont il donne lecture :

Objet	Dépenses	Objet	Recettes
Fourniture et pose d'un ballon d'eau chaude sanitaire solaire	9 232 €	Aide régionale (50 % ; plafond de 1 200 € HT/m ² de capteurs)	4 616 €
TVA	507,76 €	Autofinancement	5 123,76 €
Total TTC	9 739,76 €	TOTAL	9 739,76 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juillet 2022 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes,

Considérant l'objectif de diminuer les consommations d'énergie et d'augmenter la production d'énergie renouvelable locale,

Considérant que le Centre Technique Intercommunal (CTI) de Sauve a été identifié comme un site pertinent, pour mettre un chauffe-eau solaire afin de répondre aux besoins de production d'eau chaude,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2023 pour l'installation d'un chauffe-eau sur la base du plan de financement ci-après :

Objet	Dépenses	Objet	Recettes
Fourniture et pose d'un ballon d'eau chaude sanitaire solaire	9 232 €	Aide régionale (50 % ; plafond de 1 200 € HT/m ² de capteurs)	4 616 €
TVA	507,76 €	Autofinancement	5 123,76 €
Total TTC	9 739,76 €	TOTAL	9 739,76 €

- de solliciter une aide financière au développement du solaire thermique auprès de la Région Occitanie, pour la mise en place d'une installation de production d'eau chaude sanitaire solaire au Centre Technique Intercommunal de Sauve à hauteur de 4 616€ ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER



**PIÉMONT
CÉVENOL**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2022

Application agréée E-legalite.com